

→ **Questions de Monsieur Rémi FERRONT envoyées par mail le 18/08/2020**

Installation enrobage à chaud à Gilly Sur Isère.

- Q.1 Quel est le montant de l'investissement prévu pour ce poste d'enrobage nouvelle génération ?
- Q.2 Comment va se traduire dans la pratique l'amortissement de cet investissement ?
- a) Augmentation de la capacité à produire
 - b) Diminution de la masse salariale des emplois sur le site
 - c) Politique de démarchage accrue des chantiers
- Q.3 Le transport par camions sera-t-il en augmentation ?
- a) Approvisionnements pour le stockage du bitume classé produit dangereux
 - b) approvisionnements de matériaux pour le recyclage
 - c) épandage de l'enrobé pour les chantiers mobiles
- Q.4 Les odeurs, les poussières gênent les populations dans certains secteurs de la commune les normes devrait être plus contraignantes que l'arrêté du 23 janvier 1997 au vue des conditions climatique, maintenant plus de vent, plus de chaleur
- Q.5 Associer une délégation du conseil municipal à des visites sur le site après mise en service de l'installation, pas de chèque en blanc.
- Q.6 Communiquer à la mairie et au conseil municipal à chaque contrôle les prélèvements et analyses des polluants et émissions portant conséquences ou pas aux populations environnantes.
- Q.7 La population et les riverains de la commune de Grignon voisine de la commune de Gilly Sur Isère ont déjà été touchés par la dioxine, subissent des nuisances sonores par le bruit d'extraction de la gravière, par le vent qui soulève de la poussière des tas de sable, par les odeurs de goudron. La TP que touche la commune de Gilly Sur Isère par les entreprises qui créent ces nuisances, son montant devrait être mutualisé avec la commune de Grignon.